

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00196

**TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE – SIGNATURE D'UN NOUVEAU
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 99

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,

RECUE EN PREFECTURE
Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2520717-0202001960

DATE D'ARCHIVAGE : 28 juillet 2020

M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE – SIGNATURE D’UN NOUVEAU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLE

Contexte général :

Afin d’atteindre les engagements énergétiques ambitieux établis par les différentes lois, accords, schémas régionaux et plans locaux (lois Grenelles ; loi de Transition Energétique ; accord COP21 ; Schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie ; Plan Climat, dispositif Territoire à Energie POSitive), l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) accompagne les territoires avec des contrats territoriaux pour le développement des énergies thermiques renouvelables.

En 2017, Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat ont contractualisé avec l’ADEME un dispositif expérimental pour une durée de 3 ans. Ce contrat d’objectif territorial a permis d’accompagner techniquement, financièrement (près d’un million d’euros mobilisé) et administrativement, plus de 66 projets sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et du Parc naturel régional du Pilat, et de substituer ainsi annuellement plus de 1160 tonnes d’équivalent pétrole par des énergies renouvelables thermiques.

Les porteurs de projets qui ont pu profiter de ces aides, sont variés : collectivités territoriales, industriels, associations, foyers d’accueil, bailleurs sociaux, agriculteurs, PME... Cette diversité des maîtres d’ouvrage et leur implication ont permis la réussite de ce contrat, au-delà des objectifs fixés.

Grace au choix de Saint-Etienne Métropole d’investir dans une animation territoriale dynamique ayant permis de débloquer les financements liés aux résultats, ce bilan a pu être atteint pour un coût d’animation pris intégralement en charge par le financement de l’ADEME.

Aujourd’hui, ce contrat arrive à son terme. L’ADEME, satisfaite des premières expérimentations, souhaite faire perdurer ce dispositif. Saint-Etienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat, forts de cette première expérience réussie, souhaitent renouveler cet accompagnement pour les trois prochaines années.

Fonctionnement :

Les contrats de développement des énergies renouvelables thermiques ont pour objectif de regrouper différents petits projets non éligibles au fonds chaleur de par leur taille, pour leur permettre d’atteindre les seuils du fonds chaleur et de bénéficier de ces financements. Les aides à l’investissement octroyées par le fonds chaleur varient selon le type d’énergie utilisé, et leur puissance.

Les contrats sont signés pour une durée de 3 ans avec des « opérateurs territoriaux », préférentiellement les EPCI, qui s’engagent sur la gestion déléguée des fonds de l’ADEME. L’ADEME reste cependant seule décisionnaire de l’attribution des fonds délégués, la

décision de financement étant arbitrée en commission d'attribution des aides. Saint-Etienne Métropole s'est vue confier la gestion globale de ce contrat mais agit sur l'ensemble du territoire TEPOS que représentent Saint-Etienne Métropole, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Il s'agira d'apporter une aide, en échange de laquelle le bénéficiaire s'engage :

- sur un objectif de mobilisation d'ENR thermiques,
- sur une durée,
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un souci de reproductibilité.

Modalités :

Concernant l'aide aux investissements, la collectivité doit s'engager sur une production d'EnR équivalente à 100 kWh par habitant sur une période de 6 ans (hors population des communes de plus de 100 000 habitants ou raccordées à un réseau de chaleur vert). Il est à noter que les résultats du premier contrat, expérimental, peuvent être conservés afin d'établir les objectifs d'un second contrat.

Concernant l'aide à l'animation, elle est, elle aussi, proportionnelle à la taille de l'EPCI signataire du contrat selon les modalités ci-dessous :

Taille de l'EPCI	Aide à l'animation	Bonus
< 100 000 hab	100 000 €	+ 25 000 € si bonus
Entre 100 et 200 000 hab	150 000 €	+ 25 000 € si bonus
> 200 000 hab	200 000 €	+ 25 000 € si bonus

*Bonus si une action est menée en activant au moins un des 3 leviers (Maitrise de l'énergie, EnR électriques ou projets citoyens).

Un bonus complémentaire de 50 000 € est à l'étude pour les groupements d'EPCI, dont pourrait bénéficier le territoire TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat.

Sur la période 2020-2023, entre 1 et 3 millions d'euros d'aides à l'investissement de l'ADEME seraient attendus en fonction du recensement des projets et pourraient être mobilisés sur le territoire TEPOS, profitant aux bénéficiaires mais aussi à l'économie locale.

Les aides à l'animation versées à Saint-Etienne-Métropole et le PNR du Pilat pourraient être comprises entre 200 000 € et 275 000 € pour 3 ans en fonction des bonus potentiellement attribués. Elles permettraient de maintenir le même système d'ingénierie et d'animation avec deux agents recrutés pour cette mission.

Dans le cas de recettes d'animations inférieures aux dépenses engagées par Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat, une clé de répartition des coûts restant à charge sera actée avec l'ensemble des EPCI et collectivités concernées. Cette clé de répartition sera définie dans la convention à signer suite à la validation de la candidature du territoire SEM – Pilat par l'ADEME.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à candidater au dispositif d'aides proposé par l'ADEME selon les modalités précisées ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce à intervenir ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget du développement durable.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU